

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
VIDÉOCONFÉRENCE**

**SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2013

À 10 h

ORDRE DU JOUR

Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.

- A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence
- B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence
- C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence
1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
(Annexe C.1.i.) (Annexe C.1.ii.)
- D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER
- E. DÉLÉGATION
- F. QUESTIONS NOUVELLES
1. ÉDUCATION
- a) Code de procédure CSPGNO – Révision
- b) Choix du nom officiel de l'É.p. de Sault-Ste-Marie
- c) Annonce – Conseiller ou conseillère scolaire
- d) Reconnaissance des employés du Conseil
- e) Dossiers pédagogiques ➤ Rapport annuel (F.1.e.) ➤ *Copies remises sur place*
- f) Sorties éducatives (*Annexe F.1.f., le cas échéant*)
- g) Comités d'admission
- h) Forum des élèves
(Annexe F.1.h.)

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

2. AFFAIRES

a) États financiers 2012-2013 (ébauche) ➤ (*Annexe F.2.a*)

3. INSTALLATIONS

a) Projets de réfection : Été 2013 – Mise à jour
(*F.3.a.i.*)(*F.3.a.ii.*)

b) Permis d'utilisation des locaux – École secondaire l'Orée des Bois

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

➤ **D-009, Vérification des antécédents criminels** (*F.4.a.*)

➤ Prochaine rencontre : février 2014

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

➤ ACÉPO/OPSBA

➤ Symposium sur l'éducation publique de 2014 et
Assemblée générale de l'ACÉPO : du 30 janvier au 1^{er} février 2014

ii) FNCSE

iii) RAPPORT – ÉLÈVE-CONSEILLÈRE/ÉLÈVE-CONSEILLER
(*Annexe G.1.iii.1 et Annexe G.1.iii.2.*)

iv) RAPPORT DES COMITÉS

a) Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCED)

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES (*Annexe H.1.*)

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le 22 janvier 2014 : Vidéoconférence

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

OJ-R-7 DÉCEMBRE 2013

\\bureau4\foyer\$\fenton\Documents\Réunions Électroniques\2013\7 décembre Rég 2013\OJ 7 DÉC rég.doc

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
VIDÉOCONFÉRENCE**

**SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE MERCREDI 30 OCTOBRE 2013
À 19 h 30

MEMBRES PRÉSENTS :	Jean-Marc Aubin, président Robert Boileau Josée Bouchard (vidéo) Mélanie Courty (audio) Anne-Marie Gelineault (vidéo) Claude Giroux, vice-président Raymond Labrecque Suzanne Nolin (vidéo) Donald Pitre Louise Primeau (vidéo) Charles Nellis, élève-conseiller
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION:	Marc Gauthier, directeur de l'éducation Carole Audet, directrice des ressources humaines Barbara Breault, surintendante Lynn Fenton, secrétaire-archiviste Alain Gélinas, surintendant des affaires
MEMBRES ABSENTS :	Françoise Monette, conseillère scolaire Destiny Van Scoy, élève-conseillère Carole Dubé, directrice des communications et agente de liaison
AUTRES :	Joey Bélanger, AEFO Carole Brouillard-Landry, directrice des services pédagogiques

A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES

Néant.

B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition 13-R110 – Robert Boileau et Claude Giroux
Que l'ordre du jour de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario tenue par vidéoconférence *le mercredi 30 octobre 2013* soit approuvé.

ADOPTÉE

C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT

1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil

Proposition 13-R111 – Raymond Labrecque et Josée Bouchard

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant eu lieu *à Sudbury le samedi 21 septembre 2013* soit approuvé.

ADOPTÉE

Proposition 13-R112 – Donald Pitre et Anne-Marie Gélinault

Que le procès-verbal de l'assemblée « extraordinaire » régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant eu lieu *par audioconférence le lundi 30 septembre 2013* soit approuvé.

ADOPTÉE

D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER

Proposition 13-R113 – Claude Giroux et Suzanne Nolin

Que le Conseil avise le Sudbury Catholic DSB que les propriétés stipulées dans la lettre du 4 octobre 2013 sont excédentaires à ses besoins.

ADOPTÉE

Proposition 13-R114 – Anne-Marie Gélinault et Josée Bouchard

Que le Conseil approuve les priorités en immobilisations.

ADOPTÉE

Proposition 13-R115 – Claude Giroux et Josée Bouchard

Que Mme Stéphanie Sampson soit nommée au poste de direction d'école par intérim à l'É.p. l'Escalade.

ADOPTÉE

D. DÉLÉGATION

E. QUESTIONS NOUVELLES

1. AFFAIRES

2. INSTALLATIONS

a) Permis d'utilisation des locaux – É.s. l'Orée des Bois

Proposition 13-R116 – Josée Bouchard et Mélanie Courty

Que le Conseil accorde un permis d'utilisation des locaux de l'É.s. l'Orée des Bois à Mme Sylvie Belisle pour une activité ayant lieu le vendredi 13 décembre 2013.

ADOPTÉE

E. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

3. INSTALLATIONS (suite)

- b) Permis d'utilisation des locaux – É.s. Château-Jeunesse

Proposition 13-R117 – Anne-Marie Gélineault et Donald Pitre

Que le Conseil accorde un permis d'utilisation des locaux de l'É.s. Château-Jeunesse à Mme April Dore pour une activité ayant lieu les 28 et 29 décembre 2013.

ADOPTÉE

4. ÉDUCATION

- a.i.) Démission – Conseillère scolaire

Mme Anik Charron a remis sa lettre de démission le 17 octobre. Elle se retire de ses fonctions comme conseillère scolaire à partir du 25 octobre 2013.

Proposition 13-R118 – Robert Boileau et Donald Pitre

Que la lettre de démission de Mme Anik Charron, conseillère scolaire, soit reçue.

ADOPTÉE

- a) Reconnaissance des employés du Conseil
- b) Dossiers pédagogiques ➤ PAC
➤ Présentation faite par Mme Carole Brouillard-Landry, directrice des Services pédagogiques
- c) Sorties éducatives

Proposition 13-R119 – Claude Giroux et Donald Pitre

Que le rapport « Sorties éducatives » en date du 30 octobre 2013 soit reçu.

ADOPTÉE

- d) Comités d'admission

Proposition 13-R120 – Mélanie Courty et Anne-Marie Gélineault

Que le Conseil entérine la décision du Comité d'admission d'admettre l'élève identifié lors de l'assemblée tenue à huis clos à ses écoles selon l'horaire prévu.

ADOPTÉE

E. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

4. ÉDUCATION (suite)

e) Publication des résultats du TPCL

Résultats – Tests provinciaux
Cycle primaire/moyen
Mathématiques 9^e année (TPM)
➤ Mise à jour

Depuis les cinq dernières années, les résultats des élèves du cycle primaire continuent à s'améliorer dans tous les domaines. Depuis 2009, il y a un gain de 16 % en lecture, de 14 % en écriture et de 19 % en mathématiques.

Il en va de même pour les résultats des élèves du cycle moyen en lecture depuis les cinq dernières années. Les résultats sont passés de 69 % à 90 %, une augmentation remarquable de 21 %. Les résultats en écriture des élèves du cycle moyen sont passés de 70 % à 88 %, un gain marquant de 18 % depuis l'année 2009. En ce qui a trait aux résultats des élèves du cycle moyen en mathématiques, une augmentation se poursuit avec une hausse de 12 % depuis les cinq dernières années.

Quant aux résultats des élèves de la 9^e année en mathématiques, le Conseil constate une augmentation remarquable avec une hausse de 31 % depuis les cinq dernières années. En ce qui touche les résultats du TPCL, il y a eu un gain de 5%.

Proposition 13-R121 – Claude Giroux et Donald Pitre

Que les rapports portant sur les résultats du TPCL et les tests provinciaux en date du 30 octobre 2013 soient reçus.

ADOPTÉE

f) Calendrier – Réunions CSPGNO

Proposition 13-R122 – Claude Giroux et Josée Bouchard

Que le calendrier des réunions CSPGNO 2014 soit approuvé.

ADOPTÉE

5. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

➤ D-020, *Accès à l'information et protection de la vie privée*

Proposition 13-R123 – Claude Giroux et Donald Pitre

Que l'ébauche de la ligne de conduite D-020, *Accès à l'information et protection de la vie privée*, soit soumise aux parties intéressées de la communauté scolaire aux fins de rétroaction.

ADOPTÉE

E. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

5. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE (suite)

- D-008, *Évaluation du personnel enseignant suppléant à long terme*

Proposition 13-R124 – Donald Pitre et Raymond Labrecque

Que l'ébauche de la ligne de conduite D-008, *Évaluation du personnel enseignant suppléant à long terme*, soit soumise aux parties intéressées de la communauté scolaire aux fins de rétroaction.

ADOPTÉE

- F-009, *Accessibilité pour les services à la clientèle, personnes souffrant d'un handicap*

Proposition 13-R125 – Claude Giroux et Suzanne Nolin

Que l'ébauche de la ligne de conduite F-009, *Accessibilité pour les services à la clientèle, personnes souffrant d'un handicap*, soit soumise aux parties intéressées de la communauté scolaire aux fins de rétroaction.

ADOPTÉE

- D-007, *Mesures disciplinaires et congédiement pour comportement fautif*

Proposition 13-R126 – Robert Boileau et Josée Bouchard

Que l'ébauche de la ligne de conduite D-007, *Mesures disciplinaires et congédiement pour comportement fautif*, soit soumise aux parties intéressées de la communauté scolaire aux fins de rétroaction.

ADOPTÉE

- Prochaine rencontre : novembre

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

M. Jean-Marc Aubin, président, a expliqué que le rôle de l'ACÉPO prendra plus d'envergure en raison du nouveau modèle de négociation prescrit dans le projet de *Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires*. S'il est adopté, le nouveau modèle de négociation établirait un processus clair pour traiter des questions clés et définirait les rôles et responsabilités de toutes les parties aux futures négociations collectives dans le secteur de l'éducation de la province.

Il y aurait une table centrale (le gouvernement, les associations d'employeurs et les fédérations et syndicats) et une table locale où les conseils scolaires et les fédérations et syndicats locaux négocieraient les enjeux locaux.

S'il est adopté, le projet de loi entrerait en vigueur au début de 2014. La plupart des conventions collectives actuelles prennent fin en août 2014.

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

ii) FNCSF

- 23^e congrès annuel de la FNCSF – *Mise à jour*
- du 24 au 26 octobre 2013 – Victoria (CB)

MM. Jean-Marc Aubin, Claude Giroux et Raymond Labrecque se sont rendus à Victoria (CB) en vue de participer au 23^e congrès annuel de la FNCSF intitulé « *Droits de gestion des conseils scolaires : au-delà des turbulences!* » ayant eu lieu du 24 au 26 octobre 2013.

Cette conférence a permis de faire le bilan des antécédents menant aux droits de gestion scolaire des conseils de langue française en contexte minoritaire plus de trente ans après l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* et des obstacles qui sont toujours présents.

Le conférencier principal, ancien juge à la Cour suprême du Canada, l'honorable Michel Bastarache, a mis l'accent sur l'importance de l'enseignement d'un français de qualité qui doit être la priorité des conseils scolaires. Il a ajouté que les conseillers scolaires ont le devoir de s'assurer que les conseils scolaires de langue française soient de qualité égale à ceux de la majorité.

Il y a eu des ateliers portant sur des recours judiciaires impliquant des conseils scolaires de langue française et sur des préoccupations soulevées par des conseils scolaires qui pourraient mener à des poursuites.

Lors de l'assemblée générale annuelle, les délégués ont voté en faveur d'une résolution dénonçant la directive B-18 du ministère de l'Éducation de l'Ontario qui préconise un partage des établissements entre conseils scolaires publics, catholiques, anglophones et francophones. La Fédération a été mandatée d'envoyer une lettre au ministère de l'Éducation de l'Ontario lui signalant son désaccord avec la directive B-18.

iii) RAPPORT – ÉLÈVE-CONSEILLÈRE/ÉLÈVE-CONSEILLER

- Présentation sur le RECFO

Proposition 13-R127 – Claude Giroux et Louise Primeau

Que les rapports des élèves-conseillers en date du 30 octobre 2013 soient reçus.

ADOPTÉE

MM. Jean-Marc Aubin, Marc Gauthier et Charles Nellis se rendront à l'école secondaire Sacré-Cœur en vue de participer aux États généraux postsecondaires ayant lieu le samedi 2 novembre 2103.

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- a) Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCED)

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

M. Gauthier, directeur de l'éducation, a fait état des activités suivantes :

- Katie, élève de l'École publique Pavillon-de-l'Avenir, est en vedette dans le magazine *Mon Mag à moi* (Volume 7, Numéro 1). Lors de l'entrevue, elle a discuté de son jeu extérieur préféré, la pétanque.
- M. Pierre Riopel, ancien directeur de l'éducation du CSPGNO et membre du conseil d'administration du CFORP de 2010 à 2013, fait bonne figure dans la revue du CFORP *À la page* (Automne 2013). Le CFORP félicite M. Riopel de sa nomination à titre de nouveau président du Collège Boréal et de son appui envers le CFORP.
- Au cours de l'été, Madame Gabrielle Lemieux de l'Unité 57 AEFO, s'est rendue en Guinée, en Afrique de l'Ouest, pour offrir des ateliers sur l'équité des genres, la prévention du VIH, la méthodologie de l'enseignement et le travail coopératif.
- Une entente a été conclue entre le Centre de traitement de jour à l'École publique Jean-Éthier-Blais et le Collège Boréal en vue d'offrir aux élèves l'occasion de s'épanouir sur le plan social et de développer leurs habiletés de travail et un sens d'empathie, et ce, dans le cadre du programme de techniques de soins vétérinaires. Tous les mardis, la coordonnatrice du programme accueille les élèves qui s'adonnent à des activités reliées à ce domaine.
- Le 25 septembre, les membres du Groupe 17 ont chanté à l'Université de Sudbury en vue de commémorer l'importance du drapeau franco-ontarien.
- L'École publique Jean-Éthier-Blais a été choisie pour figurer dans le rapport élémentaire de l'Office de la qualité de la responsabilité en éducation (OQRE) cette année en raison de son utilisation des données des tests provinciaux pour appuyer sa planification de l'amélioration du rendement des élèves. En guise de reconnaissance des réalisations des écoles récipiendaires qui ont fait preuve de leadership en matière d'amélioration du rendement des élèves, une cérémonie de la Reconnaissance du rendement scolaire Dre-Bette-M.-Stephenson a été organisée le 6 novembre 2013. MM. Aubin et Gauthier s'y rendront en vue d'y participer de concert avec l'équipe-école.
- L'école Cap sur l'Avenir a lancé une initiative auprès des employés du Conseil visant à recueillir des meubles pour aider les jeunes se retrouvant en appartement à aménager leur logement.

M. Jean-Marc Aubin, président, a fait le point sur :

- La Soirée de Reconnaissance du rendement scolaire Dre-Bette-M.-Stephenson ayant lieu le 6 novembre 2013. M. Aubin a fait remarquer que plusieurs écoles du Conseil, entre autres, l'É.s. Villa Française des Jeunes et l'É.s. Cité-Supérieure, avaient déjà été reconnues lors de cette soirée en raison de leur engagement envers l'amélioration du rendement des élèves.
- Établissement d'un nouveau comité au sein du Conseil qui remplacerait le Comité ad hoc chargé des garderies, soit le Comité d'éducation. Ce comité serait axé sur la pédagogie et les membres se rencontreraient deux ou trois fois par année. Un rapport serait présenté au Conseil à la suite des rencontres du comité en question.

H. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

Proposition 13-R128 – Donald Pitre et Raymond Labrecque

Que l'on accorde un congé d'absence à Mmes Françoise Monette et à Destiny Van Scoy pour la réunion régulière du Conseil ayant lieu le mercredi 30 octobre 2013.

ADOPTÉE

I. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES

2. CORRESPONDANCE

J. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Les 6 et 7 décembre 2013 : Sudbury

K. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition 13-R129 – Robert Boileau et Anne-Marie Gélinault

Que nous levions la séance à 21 h 23.

ADOPTÉE

Jean-Marc Aubin, président

Marc Gauthier, directeur de l'éducation et secrétaire

PV-XTRA-R-26 NOVEMBRE 2013

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIOPROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE « EXTRAORDINAIRE » RÉGULIÈRE
PAR **AUDIOCONFÉRENCE**SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURYLE MARDI 26 NOVEMBRE 2013À 17 h 30**MEMBRES PRÉSENTS :**Jean-Marc Aubin, président
Claude Giroux, vice-président
Raymond Labrecque
Françoise Monette
Suzanne Nolin
Donald Pitre

Charles Nellis, élève-conseiller

**MEMBRES DE
L'ADMINISTRATION:**Marc Gauthier, directeur de l'éducation
Alain Gélinas, surintendant des affaires**MEMBRES ABSENTS :**Robert Boileau
Josée Bouchard
Mélanie Courty
Anne-Marie Gelineault
Louise Primeau

Destiny Van Scoy, élève-conseillère

Carole Audet, directrice des ressources humaines
Barbara Breault, surintendante
Carole Dubé, directrice des communications et agente de liaison
Lynn Fenton, secrétaire-archivisteA. DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES PORTANT SUR LES
QUESTIONS PÉCUNIAIRES

Néant.

B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**Proposition 13-R130** – Françoise Monette et Raymond Labrecque
Que l'ordre du jour de l'assemblée « extraordinaire » régulière du Conseil scolaire
public du Grand Nord de l'Ontario tenue par *audioconférence le mardi 26
novembre 2013* soit approuvé.ADOPTÉE

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

**P.V. – Assemblée « extraordinaire » régulière
Le mardi 26 novembre 2013 – AUDIOCONFÉRENCE**

C. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER

Proposition 13-R131 – Claude Giroux et Raymond Labrecque

QUE le Conseil approuve de retenir EPOH Inc. pour les services d'architectes pour le projet d'agrandissement de l'École publique l'Escalade à un prix de 74 250 \$ plus la TVH.

ADOPTÉE

D. DEMANDE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SCOLAIRES –
É.S. CHÂTEAU-JEUNESSE

Proposition 13-R132 – Suzanne Nolin et Françoise Monette

Que le Conseil accorde un permis d'utilisation à Mme Julie Lauzon pour une activité ayant lieu du 5 au 8 décembre 2013 dans le Pavois culturel à l'É.s. Château-Jeunesse.

ADOPTÉE

E. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition 13-R133 – Claude Giroux et Suzanne Nolin

Que nous levions la séance à 17 h 35.

ADOPTÉE

Jean-Marc Aubin, président

Marc Gauthier, directeur de l'éducation et
secrétaire

PV- EXTRAORDINAIRE- RÉGULIER -26 NOV 2013

\\bureau4\foyer\$\fenton\Documents!\Réunions Électroniques\2013\26 novembre Rég EXTRA\PROPOSITIONS -26 NOV. RÉG.
2013.EXTRA.doc



CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

SORTIES ÉDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES – DÉCEMBRE 2013

A. PÉRILLEUSES

École	Date de la sortie	Lieu	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport	Activité
É. sec. Hanmer	8 janvier 2014	Searchmont, Sault-Ste-Marie	± 40 élèves 8 ^e à la 12 ^e année	± 40 \$ par élèves Coût total : ± 2 500 \$	Responsables : M. McNeely Accompagnateurs : Anne Blanchette Denis Lessard JP Dumont	Autobus scolaire	Ski alpin
É. sec. Château-Jeunesse	16 décembre 2013 Dates alternatives : 13 ou 14 janvier 2014	Loch Lomond, Thunder Bay	6 élèves 11 ^e et 12 ^e année	Aucun coût par élèves Coût total : 691,20 \$ Autres coûts défrayés par le budget de plein air (Nicole Gravelle)	Responsables : Jason Michaud Accompagnateurs : Jason Michaud	Voiture privée (parents ou personnel enseignant)	Ski alpin
É. p. Jean-Éthier-Blais	21 février 2014	Côte de ski Adanac	100 élèves 4 ^e à la 6 ^e année	30 \$ par élèves Coût total : ± 3 000 \$	Responsables : Josée Rondeau Accompagnateurs : personnel d'école	Autobus scolaire	Ski alpin
É. p. Hanmer	16 et 17 juin 2014	Camp Falcona	15 à 20 élèves 7 ^e année Enseignants : 45,20 \$	90,40 \$ par élèves Coût total : ± 1 905 \$	Responsables : Suzanne Leclair-Bédard Accompagnateurs : Enseignants de 7^e et 8^e année	Autobus scolaire	Canotage, natation.

École	Date de la sortie	Lieu	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport	Activité
É. p. Hanmer	Du 23 au 26 juin 2014	Québec, Québec	19 élèves 8 ^e année	620 \$ par élèves Coût total : 11 780 \$	Responsables : Natalie Chamberland Accompagnateurs : Denis Lessard	Autobus nolisé	Croisière sur le Louis-Jolliet Visite guidée de la Citadelle de Québec/Musée du Royal 22 ^e Régiment Visite guidée du Parc-de-l'Artillerie Magasinage au centre commercial Les Galeries de la Capitale Découverte de Place-Royale et du Quartier Petit-Champlain Théâtre de rue Glissade et baignade au Village Vacances Valcartier Érablière Le Chemin du Roy Visite libre Musée de la civilisation.

ASSEMBLÉE DES ASSOCIATIONS GÉNÉRALES DES ÉLÈVES DU
CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO (AAGE - CSPGNO)

Réunion tenue par vidéoconférence

Le vendredi 22 novembre 2013

à 13 h 30

COMPTE-RENDU

A. Tour de table – présentation des membres présents

- M. Gauthier, directeur de l'Éducation, a souhaité la bienvenue à tous et a demandé à tous les élèves de chacune des écoles de se présenter.

B. Présentation sur l'AAGE - CSPGNO et ses objectifs
(Annexe B.1)

*C. Nellis
*D. Van Scoy

- Éric Boucher, président de l'AGE de l'École secondaire Macdonald-Cartier, a demandé quelle serait la fréquence des rencontres.
- M. Gauthier a répondu que les réunions de l'AAGE se tiendraient de deux à trois fois par année.

C. Présentation sur le poste d'élève conseiller
(Annexes C.1 et C.2)

*C. Nellis
*D. Van Scoy

- Charles Nellis, élève conseiller, a rappelé aux AGE qu'elles ont un rôle important à jouer en ce qui touche le poste d'élève conseiller, l'organisation des élections des élèves conseillers ainsi que l'élection elle-même.

D. Mise à jour des activités du Conseil et des élèves conseillers
(Annexe D.1.)

*C. Nellis

E. Rapport des activités dans les écoles
(Annexes E.1 à E.8)

*Élèves-liaison

- Charles Nellis, élève conseiller, a remercié les élèves-liaison d'avoir tous préparé un rapport et a demandé que tout ajout ou rapport non soumis soit envoyé aux élèves conseillers afin qu'ils puissent soumettre leurs rapports complétés à la prochaine réunion du Conseil.

E. Discussion - Problématiques au sein des Associations générales des élèves / Écoles

1) Bande passante – É.s. de la Rivière-des-Français

- Les élèves de l'AGE de l'É.s. de la Rivière-des-Français ont expliqué les difficultés qu'ils éprouvent avec la bande passante, notamment la lenteur pour télécharger des pages web ainsi que les difficultés à utiliser certains programmes.
- M. Gauthier, directeur de l'Éducation, a répondu que le Conseil est au courant de la situation et qu'il tente d'y remédier. Un nouveau contrat a été signé avec *Bell Canada* et la vitesse de la bande passante de la plupart des écoles du Conseil devrait être augmentée de 10 % d'ici la fin de l'année scolaire.

2) Collecte de fonds – É.s. Macdonald-Cartier
(Annexes F.2.a et F.2.b)

- Éric Boucher, président de l'AGE de l'É.s. Macdonald-Cartier, a expliqué les difficultés que l'AGE éprouvait à faire des collectes de fonds pour les activités, notamment pour vendre des bonbons.
- M. Gauthier, directeur de l'Éducation, a suggéré que l'AGE entreprenne des démarches auprès de l'enseignant conseiller et/ou la direction de l'école afin qu'ils puissent communiquer avec M. Gauthier qui fera les suivis qui s'imposent.
- Éric Boucher, président de l'AGE de l'É.s. Macdonald-Cartier, a également mentionné que le logiciel *Adobe Flash Player* n'était pas à jour dans les ordinateurs à l'école, ce qui rendait impossible le visionnement de vidéos lors des cours ou le visionnement des vidéos promotionnelles de la FESFO destinées aux élèves.
- M. Gauthier a mentionné qu'il allait faire un suivi auprès des services techniques et a également suggéré à l'AGE en parle à la direction de l'école.

G. Commentaires sur la rencontre / Modifications à apporter

1) Sondage en ligne

*C. Nellis

- Charles Nellis, élève conseiller, a signalé qu'un sondage en ligne de type *Survey Monkey* au sujet de la rencontre sera envoyé par courriel aux membres.

2) Groupe Facebook

*D. Van Scoy

- Destiny Van Scoy, élève conseillère, a expliqué qu'il y avait un Groupe Facebook pour l'AAGE et a également expliqué comment s'y joindre.

F. Varia

- Charles Nellis, élève conseiller, a expliqué que les membres qui ne reçoivent pas de courriels de sa part doivent lui envoyer un courriel pour qu'il les ajoute à la liste d'envoi. Ils peuvent obtenir son courriel auprès de leur élève-liaison.
- M. Gauthier, directeur de l'Éducation, a annoncé qu'il ferait une tournée de toutes les écoles du Conseil de janvier à la mi-avril 2014. À ce moment, il rencontrera les élèves, les enseignants et les parents afin de les consulter sur ce qu'ils aimeraient voir dans leur école. M. Gauthier a également annoncé que le FORUM des élèves qui avait habituellement lieu à l'automne sera reporté au printemps prochain puisque M. Jean-Paul Courtemanche et Mme Anique Larose qui organisaient cet événement ont quitté leur poste pour de nouveaux défis et puisque M. Ryan Demers vient tout juste de les remplacer.

G. Levée de la rencontre

- La rencontre a été levée à environ 14 h 30.

F.2.a.

États financiers consolidés du

**CONSEIL SCOLAIRE DU
DISTRICT DU GRAND NORD
DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

	Page
Rapport de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière consolidé	1
État des résultats et du surplus accumulé consolidé	2
État de l'évolution de la dette nette consolidé	3
État des flux de trésorerie consolidé	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 23

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario** sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.

Directeur de l'éducation

Surintendant des affaires

le 7 décembre 2013



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
144, rue Pine, BP 700
Sudbury ON P3E 4R6

Téléphone (705) 675-8500
Télécopieur (705) 675-7586
In Watts (1-800) 461-3551
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux conseillers et conseillères scolaires du
Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2013, les états des résultats et du surplus accumulé consolidé, de l'évolution de la dette nette consolidé et des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



Fondement de l'opinion avec réserve

Il est courant que les différentes écoles des conseils scolaires tirent une partie de leurs recettes de diverses activités de financement scolaire organisées tout au long de l'année. Dans le présent cas, le conseil scolaire n'a pas mis en place durant l'année des mesures de documentation et de contrôle suffisantes pour nous permettre d'effectuer un audit satisfaisant quant à l'intégralité de ces recettes. Par conséquent, l'audit de ces recettes s'est limitée aux montants inscrits dans les dossiers de chacune des écoles; nous n'avons pas été en mesure de déterminer s'il était nécessaire d'apporter des ajustements aux recettes de financement scolaire, aux recettes nettes, aux actifs financiers et à la situation financière nette.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario au 31 août 2013, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

le 7 décembre 2013
Sudbury, Canada

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière consolidé

Au 31 août 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Actif financier :		
Liquidités	5 047 902 \$	6 386 228 \$
Comptes débiteurs (notes 3 et 4)	30 445 791	29 042 700
Total de l'actif financier	35 493 693	35 428 928
Passif financier :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	5 139 209	4 054 976
Dettes à long terme (note 7)	26 262 000	27 068 208
Revenus reportés (note 8)	1 922 096	1 635 330
Avantages sociaux futurs (note 9)	457 123	549 128
Apports en capital reportés (note 10)	49 966 542	48 622 174
Total du passif financier	83 746 970	81 929 816
Dette nette	(48 253 277)	(46 500 888)
Actif non financier :		
Frais payés d'avance (note 11)	1 452 173	1 806 905
Immobilisations corporelles (note 12)	53 396 036	51 105 118
Total de l'actif non financier	54 848 209	52 912 023
Engagements (note 18)		
Surplus accumulé (note 13)	6 594 932 \$	6 411 135 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Président du Conseil

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	Budget 2013	Résultats 2013	Résultats 2012
Revenus :			
Subventions municipales	3 159 686 \$	3 326 816 \$	3 187 837 \$
Subventions provinciales - pour les besoins des élèves	43 145 547	42 485 803	42 231 008
- autres	2 862 158	2 297 597	2 095 905
- amortissement des apports en capital reportés	2 614 839	2 675 774	2 529 851
Autres revenus - conseils scolaires	15 000	21 686	20 826
Autres droits de scolarité et revenus	580 000	1 507 889	1 308 408
Revenus de placement	80 400	82 781	73 340
Collecte de fonds des écoles	1 390 000	1 069 011	1 067 245
Total des revenus	53 847 630	53 467 357	52 514 420
Dépenses (note 15) :			
Enseignement	37 080 478	36 635 331	35 178 208
Administration	2 312 464	2 219 822	2 037 342
Transport	2 355 909	2,328,085	2 321 897
Installations destinées aux élèves	9 152 306	8 601 832	8 365 146
Autres dépenses	1 646 775	2 506 255	2 141 710
Activités financées par les écoles	1 345 000	992 235	1 025 417
Total des dépenses	53 892 932	53 283 560	51 069 720
Surplus (déficit) annuel	(45 302)	183 797	1 444 700
Surplus accumulé, début de l'exercice	6 411 135	6 411 135	4 966 435
Surplus accumulé, fin de l'exercice (note 13)	6 365 833 \$	6 594 932 \$	6 411 135 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

États de l'évolution de la dette nette consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Surplus annuel	183 797 \$	1 444 700 \$
Immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 068 447)	(2 625 096)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 777 529	2 597 634
	(2 107 121)	1 417 238
Frais payés d'avance :		
Acquisition de frais payés d'avance	(1 452 173)	(1 806 905)
Utilisation de frais payés d'avance	1 806 905	1 701 893
	354 732	(105 012)
(Augmentation) diminution de la dette nette	(1 752 389)	1 312 226
Dette nette, début de l'exercice	(46 500 888)	(47 813 114)
Dette nette, fin de l'exercice	(48 253 277) \$	(46 500 888) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus annuel	183 797 \$	1 444 700 \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 777 529	2 597 634
Amortissement des apports en capital reportés	(2 675 774)	(2 529 851)
	285 552	1 512 483
Sources et (utilisations) :		
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	(1 403 091)	172 936
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	1 084 233	439 130
Augmentation des revenus reportés	286 766	450 677
Diminution des avantages sociaux futurs	(92 005)	(2 351 274)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	354 732	(105 012)
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	516 187	118 940
Opérations liées aux immobilisations:		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(5 068 447)	(2 387 285)
Changement net des liquidités liées aux immobilisations	(5 068 447)	(2 387 285)
Financement :		
Émission additionnelle de dette à long-terme	-	5 232 581
Dette remboursée	(806 208)	(606 717)
Ajouts aux apports en capital reportés	4 020 142	2 370 302
Changement net des liquidités liées au financement	3 213 934	6 996 166
Changement net des liquidités	(1 338 326)	4 727 821
Liquidités, début de l'exercice	6 386 228	1 658 407
Liquidités, fin de l'exercice	5 047 902 \$	6 386 228 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère pertinent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions étaient les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, par le passé, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

1. Conventions comptables importantes (suite) :

a) Référentiel comptable (suite):

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidé et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury
- East of Thunder Bay Transportation Consortium
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités :

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

1. Principales méthodes comptables (suite) :

e) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement.

f) Méthode de comptabilité :

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

1. Principales méthodes comptables (suite) :

g) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fournitures initiales	10
Mobiliers	10
Équipements	5 - 15
Matériel informatique	5
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que les actifs ne sont pas prêts à être exploités.

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

h) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

1. Principales méthodes comptables (suite) :

i) Revenus reportés :

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres prestations à cotisations déterminées éventuelles à certains groupes d'employés. Ces prestations comportent les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. En 2012, le régime de gratification de retraite ; le régime de congé de maladie et les régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurances-vie des retraités du conseil scolaire ont été modifiés. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul au moyen des meilleures prévisions de l'escalade des salaires faites par la direction, de l'accumulation des jours de maladie à la retraite, des tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, des taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, des taux d'inflation à long terme et des taux d'escompte.

Dans les années précédentes, dans le cas des prestations de régimes de retraite auto-assurés dont les droits ont été acquis ou accumulés pendant des périodes de services fournis par les employés, le coût a été déterminé par calcul actuariel à l'aide de la méthode des prestations projetées au prorata du service (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance des coûts, l'âge des employés au moment de la retraite et d'autres facteurs actuariels). Suite à la modification du régime, le calcul des prestations de retraite est basé sur le salaire d'un employé, de ses journées de congé de maladie accumulées et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, aux invalidités de longue durée et aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement au cours de la période de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de la période de survenance des événements.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

1. Principales méthodes comptables (suite) :

- j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :
 - ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
 - iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.
- k) Surplus accumulé – aux fins de conformité, affectation interne :

Certains montants, tels qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté à des fins éventuelles d'administration générale et de capital.
- l) Transferts gouvernementaux :

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être faites.
- m) Montants budgétés :

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget révisé approuvé par les conseillères et conseillers scolaires. Ce budget approuvé est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

1. Principales méthodes comptables (suite) :

n) Utilisation des prévisions :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les montants significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

De plus, le chapitre SP 3150 du Manuel de comptabilité pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations du coût historique et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont reportés aux résultats de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

2. Adoption d'une nouvelle norme comptable :

Le 1^{er} septembre 2012, le Conseil a adopté le chapitre *PS 3510 – recettes fiscales* des normes comptables du secteur public canadien. La norme a été adoptée rétroactivement. La nouvelle norme fournit la direction aux entités qui peuvent enregistrer des revenus d'impôts dans leurs états financiers.

Selon le chapitre PS 3510, seule l'entité qui fait le prélèvement des impôts enregistrera les revenus d'impôts sur leurs états financiers. Toutes autres entités qui ont reçu des revenus d'impôts provenant de transferts de l'autorité fiscale originale (la province de l'Ontario) enregistreront ces montants comme des subventions dans leurs états financiers.

À la suite de l'adoption du chapitre PS 3510, le Conseil enregistre les revenus d'impôts reçus des municipalités comme subventions municipales.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

3. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario :

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2013, le conseil a un compte débiteur envers la province de 28 063 487 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2012 - 27 151 816 \$).

4. Comptes débiteurs :

	2013	2012
Gouvernement de l'Ontario	28 065 849 \$	27 533 952 \$
Gouvernement du Canada	1 461 573	570 545
Autres conseils scolaires	6 772	29 537
Municipalités	494 647	387 930
Autres	416 950	520 736
	30 445 791 \$	29 042 700 \$

5. Marge de crédit :

Le conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 4 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par l'Office Ontarien de Financement. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2013, le solde se chiffre à 0 \$ (2012 - 0 \$).

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

6. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2013	2012
Gouvernement de l'Ontario	895 475 \$	38 094 \$
Autres conseils scolaires	66 003	181 788
Gouvernement du Canada	367 777	324 661
Autres	3 809 954	3 510 433
	5 139 209 \$	4 054 976 \$

7. Dettes à long terme :

La dette sous forme de débentures et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2013	2012
CIBC Mellon Trust Company - débenture	6 768 958 \$	7 016 254 \$
Office Ontarien de Financement	19 293 454	19 814 147
Contrat de location-acquisition	199 588	237 807
Total	26 262 000 \$	27 068 208 \$

Les versements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débentures de 26 830 401 \$ en cours au 31 août 2013 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêt	Total
2014	806 613 \$	1 271 454 \$	2 078 067 \$
2015	847 197	1 230 870	2 078 067
2016	889 848	1 188 219	2 078 067
2017	934 673	1 143 394	2 078 067
2018	981 776	1 096 291	2 078 067
Par la suite	21 602 305	9 139 220	30 741 525
	26 062 412 \$	15 069 448 \$	41 131 860 \$

La débenture émise par CIBC Mellon Trust Company porte intérêt au taux de 5,483 % par année et échue en 2029. L'emprunt est garanti par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au règlement 466/97 de la loi sur l'éducation et un engagement de ne pas épuiser les fonds affectés aux projets d'immobilisations.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

7. Dettes à long terme (suite) :

Les prêts à long terme émises par l'office Ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 632 492 \$	4,560 %	2031
2 519 755 \$	4,900 %	2033
8 080 969 \$	5,062 %	2034
1 518 390 \$	5,232 %	2035
438 780 \$	4,833 %	2036
5 103 068 \$	3,970 %	2036

Les emprunts sont garantis par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au paragraphe 39(9) alinéa 40 du règlement 341/06 de la loi sur l'éducation.

Le contrat de location-acquisition est déboursé à 4 157 \$ par mois et a une date d'échéance du 30 avril 2017.

8. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août sont formés de :

	2013	2012
Réfections	872 326 \$	388 164 \$
Enfance en difficulté	310 521	334 398
Les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants	222 500	-
Services de garde au milieu scolaire	-	259 139
Autres	516 749	653 629
	1 922 096 \$	1 635 330 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

9. Avantages sociaux futurs :

Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime à prestations déterminées et les montants enregistrés dans les états financiers consolidés pour les années 2013 et 2012 se présentent comme suit :

	2013		2012	
	Prestations de retraite	Autres	Total des avantages sociaux futurs des employés	
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	397 043 \$	60 080 \$	457 123 \$	549 128 \$

	2013		2012	
	Prestations de retraite	Autres	Total des avantages sociaux futurs des employés	
Charges* au titre des avantages sociaux futurs des employés	(87 337) \$	63 985 \$	(23 352) \$	111 326 \$
Paiements des prestations	30 412 \$	38 241 \$	68 653 \$	306 445 \$

* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

9. Avantages sociaux futurs (suite) :

Changements apportés au régime

En 2012, le régime de gratification de retraite, le régime de congé de maladie et les régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie des retraités du conseil scolaire ont été modifiés. Par conséquent, les employés admissibles à des gratifications de retraite encaisseront, à leur départ à la retraite, un paiement calculé en fonction des jours de congé de maladie qu'ils ont accumulés dans le cadre de leur régime de retraite, de leur nombre d'années de service et de leur salaire au 31 août 2012. Tous les congés de maladie accumulés et non dévolus sont éliminés le 1^{er} septembre 2012 et remplacés par un nouveau régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée. D'autres changements ont été apportés au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée en 2013. En vertu du nouveau régime, les crédits de congé de maladie non utilisés de la banque de congés de maladie annuels de 11 jours peuvent être reportés à la seule année scolaire suivante afin de compléter les prestations obtenues dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Une nouvelle disposition a été établie le 31 août 2013 concernant l'utilisation prévue des congés de maladie qui ont été reportés pour compléter les prestations reçues au cours de l'année suivante. Les prestations d'assurance-vie et de soins de santé sont des droits acquis pour les retraités et pour les employés qui prendront leur retraite en 2012-2013. À partir du 1^{er} septembre 2013, tout nouveau retraité ayant accès aux prestations d'assurance-vie et de soins de santé versera la totalité des cotisations liées à ces avantages sociaux et sera inclus dans un groupe établi distinct, afin que ce groupe s'autofinance.

Prestations de retraite :

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. À compter du 1^{er} janvier 2013, les taux de cotisation des employés ont augmentés à des taux pouvant atteindre 14,6 % (1^{er} janvier 2012 - 12,8 %) des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2013, le Conseil a cotisé 829 430 \$ (2012 - 764 525 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

9. Avantages sociaux futurs (suite) :

Prestations de retraite (suite) :

(iii) Gratifications de retraite :

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Lors des exercices précédents, le montant des gratifications de retraite payables aux employés admissibles à leur départ à la retraite était fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service à leur départ à la retraite. À la suite de la modification du régime, le montant des gratifications payables aux employés admissibles est désormais fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leurs nombres d'années de service au 31 août 2012.

Autres avantages sociaux futurs des employés :

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. La *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

10. Apports reportés afférents aux immobilisations :

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports reportés afférents aux immobilisations. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2013	2012
Solde, début de l'exercice	48 622 174 \$	48 781 723 \$
Ajouts aux apports reportés afférents aux immobilisations	4 020 142	2 370 302
Recettes constatées pour la période	(2 675 774)	(2 529 851)
Solde, fin de l'exercice	49 966 542 \$	48 622 174 \$

11. Frais payés d'avance :

	2013	2012
Paie des enseignants	839 713 \$	873 796 \$
Autres	612 460	933 109
	1 452 173 \$	1 806 905 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

12. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2012	Ajouts et transferts	Dispositions et radiations	Solde au 31 août 2013
Terrains	1 335 879 \$	200 000 \$	- \$	1 535 879 \$
Aménagements des terrains	2 058 561	81 437	-	2 139 998
Bâtiments	63 926 698	4 047 303	-	67 974 001
Mobilier et équipement	4 474 485	739 707	167 692	5 046 500
Véhicules	74 037	-	-	74 037
Améliorations locatives	12 605	-	-	12 605
Immobilisations louées	254 793	-	-	254 793
Total	72 137 058 \$	5 068 447 \$	167 692 \$	77 037 813 \$

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2012	Amortissements	Dispositions, radiations et ajustements	Solde au 31 août 2013
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Aménagements des terrains	611 112	139 380	-	750 492
Bâtiments	18 080 612	1 970 010	-	20 050 622
Mobilier et équipement	2 289 096	599 860	167 692	2 721 264
Véhicules	24 050	14 807	-	38 857
Améliorations locatives	10 084	2 521	-	12 605
Immobilisations louées	16 986	50 951	-	67 937
Total	21 031 940 \$	2 777 529 \$	167 692 \$	23 641 777 \$

	Valeur comptable nette 31 août 2012	Valeur comptable nette 31 août 2013
Terrains	1 335 879 \$	1 535 879 \$
Aménagements des terrains	1 447 449	1 389 506
Bâtiments	45 846 086	47 923 379
Mobilier et équipement	2 185 389	2 325 236
Véhicules	49 987	35 180
Améliorations locatives	2 521	-
Immobilisations louées	237 807	186 856
Total	51 105 118 \$	53 396 036 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

13. Surplus accumulé :

	2013	2012
Surplus:		
Aux fins de conformité - Non affecté		
Fonds de roulement	4 010 001 \$	4 668 683 \$
Aux fins de conformité - affectation interne		
Gratifications de retraite	171 585	221 585
Fonctionnement	406 381	418 010
Projets d'immobilisations engagés	848 306	
Non disponible aux fins de conformité		
Produit d'aliénation		
Fonds générés par les écoles	458 188	381 412
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(474 078)	(549 128)
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 535 881	1 335 881
Autres	(361 332)	(65 308)
Surplus accumulé	6 594 932 \$	6 411 135 \$

14. Frais de la dette et intérêt sur les prêts :

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2013	2012
Versements sur le capital du passif à long terme	767 989 \$	606 713 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 320 769	1 284 779
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	361 331	372 024
	2 450 089 \$	2 263 516 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

15. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2013	Résultats 2013	Résultats 2012
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	33 595 180 \$	33 830 242 \$	34 274 675 \$
Avantages sociaux	4 754 589	5 271 111	5 173 166
Perfectionnement du personnel	131 955	253 307	223 496
Fournitures et services	4 698 449	4 679 321	4 383 053
Intérêt	1 310 283	1 299 384	1 284 779
Dépenses de location	96 800	174 510	161 264
Frais et services contractuels	4 807 621	3 787 754	3 999 051
Autres	436 457	218 160	298 455
Dépenses en immobilisations (amortissement)	2 716 598	2 777 529	2 597 638
Activités financées par les écoles	1 345 000	992 235	1 348 040
	53 892 932	53 283 553	53 743 617
Compressions des avantages sociaux (note 9)	-	-	(2 351 274)
	53 892 932 \$	53 283 553 \$	51 392 343 \$

16. Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie administrés par le conseil, dont le montant s'élève à 42 489 \$ (2012 - 42 075 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été pris en compte dans l'état consolidé des résultats.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

17. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de la police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

18. Obligations contractuelles et passifs éventuels :

Le Conseil est engagé à la construction d'un agrandissement à l'école publique de la Découverte. Les coûts total de construction se chiffrent à 1 351 367 \$, dont 590 340 \$ fut réalisé en 2013. Le ministère de l'Éducation financera le coût maximal de la construction à une valeur de 605 731 \$. Le Conseil est engagé à un contrat de rénovation majeure pour l'école publique Sault Ste Marie. Les coûts total pour ce projet se chiffrent à 1 430 577 \$, dont 902 837 \$ fut réalisé en 2013. Le ministère de l'Éducation financera le coût en entier.

19. Procès et réclamations légales :

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquelles ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

20. Consortium du transport :

- (i) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique du Nouvel-Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régit au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 8,1 % (2012 - 7,7 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2013. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.

- (ii) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par l'East of Thunder Bay Transportation Consortium (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique des Aurores Boreales, Superior-Greenstone District School Board et Superior North Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régit au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 6,9 % (2012 - 6,0 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2013. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.



Le 7 décembre 2013

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Mise à jour des projets de réfection des écoles

ANTÉCÉDENTS :

À sa rencontre du 20 février 2013, le Conseil a approuvé la liste des projets de réfection pour l'année scolaire 2012-2013.

SITUATION ACTUELLE :

Le rapport en annexe représente une mise à jour des projets de réfection approuvés.

RECOMMANDATIONS :

QUE le rapport « Mise à jour des projets de réfection des écoles » en date du 7 décembre 2013 soit reçu.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Pierre Riopel

Projets de réfections 2012-2013

École	Description du projet	Budget	Coût actuel final	Écart	Commentaires/progrès
Camille-Perron	Installer des stores pour St Mark's (pompiers)	2 500 \$	0 \$	2 500 \$	Les stores seront installées par le 20 décembre.
Camille-Perron	Réparer le chauffage du gymnase	40 000 \$	2 500 \$	37 500 \$	Ce projet a été reporté, mais nous avons dû faire quelques réparations.
Camille-Perron	Installer un contrôle d'accès pour la Place des jeunes	5 000 \$	5 200 \$	(200 \$)	
de la Découverte	Restaurer les planchers du gymnase	7 000 \$	2 800 \$	4 200 \$	
de la Découverte	Peinturer les salles de toilette 119 et 120	1 500 \$	0 \$	1 500 \$	Ce projet a été reporté en raison des camps d'été et sera complété lors du congé de mars.
de la Découverte	Installer un contrôle d'accès pour la Place des jeunes	5 000 \$	5 200 \$	(200 \$)	
de la Découverte	Mettre à jour le système de contrôles	5 000 \$	3 250 \$	1 750 \$	
de la Découverte	Ajouter de l'éclairage au nouveau terrain de stationnement	5 000 \$	0 \$	5 000 \$	Ce projet est inclus dans le projet d'agrandissement.
l'Escalade	Installer des caméras de surveillance et un contrôle d'accès	10 000 \$	4 079 \$	5 921 \$	
l'Escalade	Installer un système d'interphone	8 000 \$		8 000 \$	Ce projet sera fait avec le projet d'agrandissement.
Foyer-Jeunesse	Installer un contrôle d'accès pour la Place des jeunes	5 000 \$	5 200 \$	(200 \$)	
Foyer-Jeunesse	Compléter les réparations suite à l'inondation du 20 janvier	10 000 \$	10 000 \$	0 \$	
Franco-Nord	Enlever la moisissure	70 000 \$	70 000 \$	0 \$	Ce projet sera complété au cours de l'année scolaire.
Franco-Nord	Remplacer la ventilation	150 000 \$	191 421 \$	(41 421 \$)	Les coûts de ce projet étaient plus élevés que prévu.
Franco-Nord	Réparer et ajouter de l'asphalte au terrain	130 000 \$	75 000 \$	55 000 \$	
Franco-Nord	Remplacer des dalles (projet reporté de l'an dernier)	6 000 \$	500 \$	5 500 \$	Une solution beaucoup moins dispendieuse que le remplacement des dalles a été trouvée pour résoudre le problème.
Franco-Nord	Peinturer les portes extérieures	2 000 \$	0 \$	2 000 \$	Ce projet sera complété en avril 2014.
Franco-Nord	Installer un contrôle d'accès pour la Place des jeunes ainsi qu'une caméra externe	7 000 \$	5 200 \$	1 800 \$	
Hélène-Gravel	Réparer le terrain de la zone de jeu extérieur de la garderie	6 500 \$	6 500 \$	0 \$	
Hélène-Gravel	Installer un contrôle d'accès et un intercom	5 000 \$	11 900 \$	(6 900 \$)	
Jean-Éthier-Blais	Installer une lumière extérieure pour le nouveau stationnement	6 500 \$	2 800 \$	3 700 \$	
Jean-Éthier-Blais	Mettre à jour le système de contrôles	5 000 \$	3 250 \$	1 750 \$	
Jean-Éthier-Blais	Installer un contrôle d'accès pour la Place des jeunes	5 000 \$	5 200 \$	(200 \$)	

Projets de réfections 2012-2013

École	Description du projet	Budget	Coût actuel final	Écart	Commentaires/progress
Jeanne-Sauvé	Réparer la ventilation au bureau de la concierge et au bureau de l'enseignant d'éducation physique	30 000 \$	22 241 \$	7 759 \$	Ces 2 projets ont été jumelés.
Jeanne-Sauvé	Réparer la ventilation des salles de toilette au 2 ^e étage				
Jeanne-Sauvé	Installer un contrôle d'accès pour la Place des jeunes	5 000 \$	5 200 \$	(200 \$)	
Jeanne-Sauvé	Installer un contrôle d'accès pour le bureau de la direction	1 500 \$	500 \$	1 000 \$	
Jeanne-Sauvé	Construire une salle de toilette accessible	15 000 \$	38 227 \$	(23 227 \$)	L'envergure du projet a augmenté en raison des imprévus pour conformer aux codes de bâtiment. Le budget initial n'avait pas prévu le besoin d'enlever de l'amiante ainsi qu'une réparation majeure pour la pipe d'eau de pluie cachée dans le mur.
Jeanne-Sauvé	Réparer les escaliers	5 000 \$	0 \$	5 000 \$	En examinant les escaliers, on s'est rendu compte que le projet était beaucoup plus vaste. Nous devons aussi bien planifier avec le Carrefour Meilleur Départ et la garderie.
Jeanne-Sauvé	Réparer quelques fenêtres	5 000 \$	0 \$	5 000 \$	Les fenêtres seront réparées par le 20 décembre 2013.
Jeanne-Sauvé	Ajouter une fenêtre dans les escaliers du côté nord	20 000 \$	0 \$	20 000 \$	La fenêtre sera ajoutée lors du congé de mars 2014.
Pavillon-de-l'Avenir	Installer un contrôle d'accès pour la Place des jeunes	5 000 \$	9 100 \$	(4 100 \$)	
Cap sur l'Avenir	Installer un contrôle d'accès	2 000 \$	6 757 \$	(4 757 \$)	
Château-Jeunesse	Remplacer le bardeau de la couverture	75 000 \$		75 000 \$	Ce projet est beaucoup plus vaste que prévu et a été reporté à l'été 2014.
Château-Jeunesse	Ajouter un garage ou une remise	12 000 \$		12 000 \$	Ce projet a été reporté afin de faire une vérification plus approfondie.
Château-Jeunesse	Ajouter un traitement acoustique au Pavois			0 \$	Ce projet est entre les mains d'un architecte.
Cité-Supérieur	Installer un contrôle d'accès (caméras et intercom)	5 000 \$	5 051 \$	(51 \$)	
de la Rivière-des-Français	Réaménager les laboratoires de sciences 149 et 150 en salles de classe régulière	10 000 \$	1 800 \$	8 200 \$	
de la Rivière-des-Français	Enlever les tapis de la bibliothèque	10 000 \$	6 203 \$	3 797 \$	
de la Rivière-des-Français	Réparer la remise près des ateliers	6 000 \$	6 871 \$	(871 \$)	
de la Rivière-des-Français	Remplacer le bassin de captage derrière l'école	15 000 \$		15 000 \$	Le projet est reporté puisqu'il est beaucoup plus vaste que prévu.
de la Rivière-des-Français	Installer des diviseurs pour les douches des garçons	4 000 \$	2 800 \$	1 200 \$	Les douches ne servent plus à l'école en raison du manque d'eau qui circule dans les pipes. Les partitions de toilettes ont été changées à leur place.
de la Rivière-des-Français	Installer un contrôle d'accès et un intercom	8 000 \$	8 300 \$	(300 \$)	

Projets de réfections 2012-2013

École	Description du projet	Budget	Coût actuel final	Écart	Commentaires/progress
Hanmer	Remplacer la ventilation dans l'atelier de soudure et le gymnase	570 000 \$	587 300 \$	(17 300 \$)	L'écart est dû à l'enlèvement d'amiante.
Hanmer	Ajouter la ventilation dans l'atelier d'électricité	10 000 \$	11 052 \$	(1 052 \$)	
Hanmer	Installer des salles de toilette accessibles	20 000 \$		20 000 \$	Ce projet a été reporté en raison d'un déficit dans certains projets.
Hanmer	Installer un contrôle pour le mur accordéon du gymnase	6 000 \$	2 421 \$	3 579 \$	Il y a encore des problèmes avec les divisions du gymnase.
Hanmer	Installer un contrôle d'accès	15 000 \$	6 800 \$	8 200 \$	
Hanmer	Ajouter des caméras	5 000 \$	0 \$	5 000 \$	Ce projet sera complété par le 31 janvier 2014.
Macdonald-Cartier	Renouveler l'amphithéâtre	60 000 \$		60 000 \$	Ce projet a été remis à cause de déficit dans certains projets.
Macdonald-Cartier	Remplacer des portes extérieures	12 000 \$	5 075 \$	6 925 \$	
Macdonald-Cartier	Réparer la plomberie (Bradleys, urinoirs, tuyauterie)	50 000 \$	4 575 \$	45 425 \$	Six Bradley ont été commandés et seront installés avant le retour des vacances de Noël. Le prix est encore à déterminer.
Macdonald-Cartier	Peinturer le gymnase	10 000 \$	11 226 \$	(1 226 \$)	
Macdonald-Cartier	Remplacer la grosse pompe de chauffage	6 500 \$		6 500 \$	Ce projet sera complété par la fin janvier 2014.
Macdonald-Cartier	Remplacer la ventilation dans l'atelier de soudure	75 000 \$	76 006 \$	(1 006 \$)	
Macdonald-Cartier	Installer une lumière pour indiquer le confinement dans les ateliers et le gymnase (musique)	5 000 \$	0 \$	5 000 \$	Ce projet est encore en phase d'étude.
Macdonald-Cartier	Installer un contrôle d'accès avec caméra	7 000 \$	3 200 \$	3 800 \$	
l'Orée des Bois	Déplacer le compresseur des ateliers	5 000 \$	2 300 \$	2 700 \$	
l'Orée des Bois	Installer des diviseurs pour les douches des garçons	4 000 \$		4 000 \$	Ce projet sera complété par la fin décembre 2013.
Villa Française des Jeunes	Ajouter des stores dans certains locaux	20 000 \$		20 000 \$	Ce projet sera complété par la fin janvier 2014.
Villa Française des Jeunes	Réparer le bois devant l'école	10 000 \$		10 000 \$	Ce projet a été reporté afin de faire une vérification plus approfondie.
Villa Française des Jeunes	Installer un contrôle d'accès	5 000 \$	6 600 \$	(1 600 \$)	
Siège Social	Changer le tapis dans trois bureaux	2 000 \$	3 345 \$	(1 345 \$)	
Siège Social	Installer un contrôle d'accès	5 000 \$	5 200 \$	(200 \$)	
Centre Pédagogique	Peinturer	4 000 \$	0 \$	4 000 \$	Ce projet a été reporté afin de faire une vérification plus approfondie.



CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Approuvée : le 23 juin 2004
Modifiée :

LIGNE DE CONDUITE : D-009
VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS
CRIMINELS

Page 1 de 11

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) reconnaît l'importance de mettre en place toutes les mesures possibles pour assurer la sécurité des élèves et de fournir aux élèves et aux employés un environnement de travail et d'apprentissage sécuritaire.

POLITIQUE

Conformément au Règlement ontarien 521/01 - Règlement sur la collecte de renseignements personnels et tel qu'amendé par le Règlement 322/03 pris en application de la Loi sur l'éducation ~~et au Règlement 170/02~~, le CSPGNO recueille un relevé des antécédents criminels et exige annuellement une déclaration d'infractions de tous les membres du personnel. Il exige également une déclaration d'infractions lors de la mutation d'un membre du personnel à un autre emplacement scolaire du Conseil.

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

DÉFINITIONS

Employé ~~Personne oeuvrant au sein du Conseil~~ : s'entend ~~d'un employé du personnel rémunéré oeuvrant au sein du CSPGNO~~ travaillant à temps plein, à temps partiel, permanent ou temporaire, suppléant, saisonnier ou contractuel.

Antécédents criminels : s'entend des renseignements concernant des infractions criminelles dont la personne a été reconnue coupable en vertu du Code criminel (Canada), les infractions à la *Loi sur les stupéfiants*, à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, à la *Loi sur les armes à feu* et pour lesquelles la réhabilitation n'a pas été délivrée ou octroyée en vertu de l'article 4.1 de la *Loi sur le casier judiciaire* (Canada).



DÉFINITIONS (suite)

Relevé d'antécédents criminels + s'entend d'un document concernant un individu :

- a) préparé par un corps ou un service de police à partir de données nationales figurant dans la banque de données du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) dans les six (6) mois qui précèdent le jour où le Conseil ou la Corporation des services en éducation de l'Ontario au nom du Conseil obtient le document contenant les renseignements sur les antécédents criminels de l'individu visé ; et
- b) qui contient des renseignements concernant les antécédents criminels du particulier, y compris les condamnations en vertu du Code criminel (Canada), des infractions à caractère sexuel pour lesquelles il a obtenu un pardon, celles en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, de la Loi sur les stupéfiants, de la Loi sur les aliments et drogues ainsi que tout mandat et accusation en cours.

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1
+ Style de numérotation : a, b, c, ... +
Commencer à : 1 + Alignement :
Gauche + Alignement : 0,63 cm +
Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Police :Italique

Déclaration d'infractions : s'entend de la déclaration écrite, signée par l'employé, énumérant toutes les infractions au *Code criminel* (Canada), à la *Loi sur les stupéfiants*, à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, à la *Loi sur les armes à feu* pour lesquelles il a été reconnu coupable jusqu'à la date de déclaration si elles ne figurent pas dans le dernier relevé des antécédents criminels soumis au Conseil ou à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ou dans sa dernière déclaration d'infractions, selon le cas, ~~et pour lesquelles la réhabilitation n'a pas été délivrée ou octroyée en vertu de l'article 4.1 de la Loi sur le casier judiciaire (Canada).~~

Corporation des services en éducation de l'Ontario (CSÉO) :

Corporation sans but lucratif ayant pour mandat de gérer le processus d'obtention du relevé des antécédents criminels à titre d'intermédiaire entre les conseils scolaires et la Police provinciale de l'Ontario, de gérer le processus pour les fournisseurs de services et également de fournir des services d'appui aux conseils



scolaires dans le cadre de la mise en œuvre du *Règlement 521/01* tel qu'amendé par le *Règlement 322/03*.

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Fournisseurs de services :

Le Conseil exige le relevé des antécédents criminels de tous les fournisseurs de services et des membres de leur personnel qui sont identifiés par le Conseil comme pouvant potentiellement entrer en contact direct et régulier avec les élèves.

Un contact direct comprend généralement, mais pas nécessairement, une interaction avec les élèves dans le cadre des fonctions de la personne. Le contact avec les élèves doit être À LA FOIS direct et régulier pour que le relevé des antécédents criminels soit requis.

Le contact avec les élèves peut avoir lieu pendant les heures de classe ou en dehors des heures de classe, à l'école ou à l'extérieur de l'école, lors d'activités scolaires et d'activités parascolaires organisées par l'école.

Un fournisseur de services signifie un particulier qui n'est pas un employé du Conseil et qui est en contact direct et régulier avec les élèves dans un emplacement scolaire appartenant au Conseil dans le but :

- ⇒ de fournir des biens ou des services aux termes d'un contrat avec le Conseil,
- ⇒ d'exécuter les tâches relatives à sa fonction en tant qu'employé d'un fournisseur de biens ou de services lié par un contrat avec le Conseil,
- ou
- ⇒ de fournir des services à un fournisseur de biens ou de services lié par un contrat avec le Ministère.

À compter du 1er août 2004, un fournisseur de services qui ne respecte pas les exigences du Conseil relatives aux déclarations, verra ses contrats suspendus par le Conseil, et ce jusqu'à ce qu'il s'y conforme.



RÔLES ET RESPONSABILITÉS :

Direction de l'éducation

1. Assurer la mise en œuvre de la présente ligne de conduite, sous réserve des conventions collectives et des conditions d'emploi et conformément aux lignes de conduite et directives administratives en annexe.
2. Assurer un processus régissant la vérification des antécédents criminels conforme à la présente ligne de conduite.
3. Présenter aux membres du Conseil pour approbation la recommandation de congédiement d'un membre du personnel.

Conseil

1. Recevoir pour décision de la direction de l'éducation, la recommandation de congédiement d'un membre du personnel.

RÉFÉRENCES

Ministère de l'éducation. Règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03.
Loi sur l'éducation.

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer les directives administratives visant la mise en oeuvre de la présente ligne de conduite.

RÉVISION

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.

Mis en forme : Soulignement , Tout en majuscule

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm



~~**Fournisseurs de services :**~~

~~Le Conseil exige le relevé des antécédents criminels de tous les fournisseurs de services et des membres de leur personnel qui sont identifiés par le Conseil comme pouvant potentiellement entrer en contact direct et régulier avec les élèves.~~

~~Un contact direct comprend généralement, mais pas nécessairement, une interaction avec les élèves dans le cadre des fonctions de la personne. Le contact avec les élèves doit être À LA FOIS direct et régulier pour que le relevé des antécédents criminels soit requis.~~



DÉFINITIONS (suite)

~~Fournisseurs de services (suite):~~

~~Le contact avec les élèves peut avoir lieu pendant les heures de classe ou en dehors des heures de classe, à l'école ou à l'extérieur de l'école, lors d'activités scolaires et d'activités parascolaires organisées par l'école.~~

~~Un fournisseur de services signifie un particulier qui n'est pas un employé du Conseil et qui est en contact direct et régulier avec les élèves dans un emplacement scolaire appartenant au Conseil dans le but :~~

~~⇒ de fournir des biens ou des services aux termes d'un contrat avec le Conseil,~~

~~⇒ d'exécuter les tâches relatives à sa fonction en tant qu'employé d'un fournisseur de biens ou de services lié par un contrat avec le Conseil,~~

~~— ou~~

~~⇒ de fournir des services à un fournisseur de biens ou de services lié par un contrat avec le Ministère.~~

~~À compter du 1er août 2004, un fournisseur de services qui ne respecte pas les exigences du Conseil relatives aux déclarations, verra ses contrats suspendus par le Conseil, et ce jusqu'à ce qu'il s'y conforme.~~

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

~~1. Condition d'emploi relevé des antécédents criminels~~

~~La collecte de relevés des antécédents criminels est une condition d'emploi de tout le personnel oeuvrant au sein du Conseil.~~



~~DIRECTIVES ADMINISTRATIVES (suite)~~

~~Toute personne nouvellement embauchée par le Conseil et toute personne qui désire que son nom fasse partie de la banque de suppléance doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant de commencer son emploi auprès du Conseil.~~

~~Les frais encourus pour l'obtention d'un relevé des antécédents criminels sont la responsabilité du membre du personnel ou de la personne qui désire que son nom fasse partie de la banque de suppléance.~~

~~2. Mutation dans un autre emplacement scolaire~~

~~Lors d'une mutation dans un autre emplacement du Conseil, le membre du personnel doit remplir et soumettre au Secteur des ressources humaines une déclaration d'infractions, et ce avant d'assumer ses tâches dans l'emplacement où elle ou il a été muté.~~

~~3. Relevé positif d'antécédents criminels ou de déclaration d'infractions~~

~~Si le relevé des antécédents criminels ou de déclaration d'infractions s'avère positif, une enquête est menée afin d'évaluer le risque à employer ou à maintenir l'emploi de la personne.~~

~~En considérant l'ensemble de l'information, les facteurs suivants sont évalués:~~

- ~~3.1 la nature des antécédents criminels, le délai écoulé depuis la ou les déclarations de culpabilité; la nature de l'emploi;~~



DIRECTIVES ADMINISTRATIVES (suite)

- ~~3.2 s'il y a plus d'une déclaration de culpabilité ou en cas de récidive, le délai entre les déclarations de culpabilité ainsi que la présence d'une tendance évidente dans le comportement;~~
- ~~3.3 si l'infraction ou les infractions impliquaient des enfants, une activité sexuelle, de la violence ou des actes de malhonnêteté;~~
- ~~3.4 l'historique d'emploi;~~
- ~~3.5 l'attitude de l'employé face à l'infraction ou aux infractions incluant le degré de remord affiché ainsi qu'une compréhension des circonstances ayant donné lieu à l'infraction;~~
- ~~3.6 la présence d'alcool ou de drogues illégales comme facteur ayant eu un impact dans le fait de commettre l'infraction ou les infractions;~~
- ~~3.7 les traitements, les services d'orientation ou tout autre service reçu depuis l'infraction;~~
- ~~3.8 les autres démarches prises dans un but de réhabilitation;~~
- ~~3.9 la probabilité d'une récidive;~~
- ~~3.10 le niveau de coopération de l'employé dans le cadre de l'enquête;~~
- ~~3.11 si l'infraction ou les infractions ont été commises lorsque l'employé était à l'emploi du Conseil;~~



DIRECTIVES ADMINISTRATIVES (suite)

~~3.12 si l'employé est membre du personnel enseignant, la pertinence de l'infraction ou des infractions en fonction des tâches de l'enseignant telles qu'établies par la Loi sur l'éducation et les règlement y afférant;~~

~~3.13 si l'employé n'est pas un enseignant, la pertinence de l'infraction ou des infractions relativement aux fonctions liées à l'emploi;~~

~~3.14 si l'infraction ou les infractions requièrent qu'une action soit prise en vertu de la Loi sur la protection des élèves (incluant l'obligation d'aviser l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario).~~

~~L'individu doit soumettre une lettre explicative fournissant plus de détails quant à l'infraction ou aux infractions.~~

~~L'individu peut être convoqué en entrevue. Si tel est le cas, il est avisé qu'il peut être accompagné du représentant syndical ou par une personne, incluant un conseiller juridique.~~

4. Résultat de l'enquête

~~Considérant l'information recueillie, l'un des plans d'action suivants peut être proposé:~~

~~4.1 Qu'aucune action ne soit prise relativement au relevé des antécédents criminels reçu. Si cette recommandation est acceptée, l'employé en sera informé par le biais d'une lettre et une copie de cette lettre sera conservée avec le relevé des antécédents criminels au Secteur des ressources humaines.~~



~~DIRECTIVES ADMINISTRATIVES (suite)~~

~~4.2 Que l'emploi de l'individu soit assujéti au respect de conditions appropriées et que l'employé en soit informé par écrit.~~

~~4.3 Que l'emploi de l'individu soit terminé conformément à la politique du Conseil.~~

~~5. Rapport au Conseil~~

~~La direction de l'éducation soumet annuellement un rapport au Conseil sur le nombre de membres du personnel qui ont reçu un relevé positif d'antécédents criminels. Ce rapport comprend la nature des infractions criminelles ainsi que le poste occupés par le membre du personnel.~~

~~Une recommandation de congédiement découlant de l'étude du relevé des antécédents criminels ou de la déclaration d'infractions du membre du personnel doit être soumise au Conseil dans les plus brefs délais.~~

~~6. Fausse déclaration~~

~~Dans une situation où la chef des ressources humaines a des raisons de croire qu'une fausse déclaration d'infractions a été produite, elle peut exiger du membre du personnel qu'il ou qu'elle fournisse un nouveau relevé d'antécédents criminels. Tout refus de s'exécuter dans le délai imparti peut être considéré comme une insubordination ou un bris d'une exigence du contrat qui peut donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.~~



~~DIRECTIVES ADMINISTRATIVES (suite)~~

~~7. Refus ou omission~~

~~Tout refus ou omission de la part d'un membre du personnel de produire un relevé de ses antécédents criminels ou une déclaration d'infractions dans les délais requis peut donner lieu au congédiement ou au retrait de l'offre d'emploi lorsqu'il s'agit d'un candidat choisi pour combler un poste.~~

~~8. Affichage de poste~~

~~Tout affichage de poste indique que toute personne employée par le Conseil doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.~~

~~9. Confidentialité~~

~~Des mesures appropriées seront mises en place pour assurer la confidentialité de toute attestation et/ou déclaration d'infractions soumise par le membre du personnel ou par la personne qui désire que son nom fasse partie de la banque de suppléance.~~

~~10. Situation d'urgence~~

~~Dans une situation d'urgence, où les délais pour remplir un poste sont très courts et que, par conséquent, le nouveau membre du personnel ne peut soumettre son relevé d'antécédents criminels avant d'entrer en fonction, il ou elle soumet une déclaration d'infractions. Toutefois, le nouveau membre du personnel doit soumettre son relevé d'antécédents criminels dans les trente (30) jours suivant sa date d'embauche.~~

Date	Nom de l'événement	Description
École Cap sur l'Avenir (Sudbury)		
Aucun rapport reçu		
École secondaire Château-Jeunesse (Longlac) - *Rapport préparé par Bradley Lafontaine, élève-liaison*		
Les 28 et 29 octobre 2013	Ballon-volant	L'école a été hôte des dernières joutes de la saison de ballon-volant de la ligue <i>North Shore Secondary School Athletic Association</i> (NSSSAA). Malheureusement, les garçons se sont inclinés dans un match très serré contre leurs rivaux de la <i>Geraldton Composite High School</i> .
Le 1 ^{er} novembre 2013	Spectacle	Chuck Labelle a fait un mini-spectacle dans la cafétéria de l'école.
Le 6 novembre 2013	Invitons nos jeunes au travail	Les élèves de la 9 ^e année ont participé à la journée « Invitons nos jeunes au travail. »
Le 8 novembre 2013	Randonnée pédestre	Les élèves de la classe de Plein air ont participé à une randonnée pédestre dans le Parc provincial <i>Sleeping Giant</i> . Ils ont également visité <i>Kakabeca Falls</i> .
Le 14 novembre 2013	Soirée des parents	Les parents sont venus à l'école pour rencontrer les enseignants afin de discuter des bulletins de mi-semester.
Le 14 novembre 2013	Pratique de hockey	Les élèves de l'équipe de hockey de l'école ont leur première pratique de hockey.
Le 15 novembre 2013	Journée thème	Journée thème où les élèves sont encouragés à s'habiller selon les couleurs de leur équipe sportive préférée.
Le 15 novembre 2013	Randonnée à la ligne de trappe	Les élèves de la classe de Plein air ont visité une ligne de trappe et ont réparé les trappes défectueuses.
Le 3 décembre 2013	Course de bateaux	Certains élèves de l'école vont participer à une course de bateaux à Thunder Bay.
Le 13 décembre 2013	Danse de Noël	Une danse de Noël pour les élèves de l'école animée par un DJ. Le tout est fait en partenariat avec le Club francophone de Longlac.
Le 16 décembre 2013	Ski alpin	Les élèves de la classe de Plein air participeront à un voyage de ski alpin à Thunder Bay.
Le 17 décembre 2013	Dîner de Noël	Les élèves de la 12 ^e année et leurs parents (accompagnés d'enseignants) prépareront un délicieux dîner de Noël pour tous les élèves et leurs parents. C'est une activité de prélèvement de fonds pour la remise des diplômes des élèves de 12 ^e année.
École secondaire Cité-Supérieure (Marathon) - *Rapport préparé par Désirée Eisner, élève-liaison*		
Du 1 ^{er} au 3 novembre 2013	Forum ta région, ton impact du Nord	Des élèves ont participé au Forum du Nord à Cochrane organisé par la <i>Fédération de la jeunesse franco-ontarienne</i> (FESFO).

Du 18 au 22 novembre 2013	Semaine de prévention de l'intimidation	Chaque matin, il y a une petite activité pour sensibiliser les élèves au sujet de l'intimidation. (P.ex., choisir ses valeurs, travail d'équipe, définir le respect, etc.)
Fin novembre 2013	Activité FLASH	Les élèves vont se regrouper pour participer à une activité FLASH (Le grand vent du nord – jeu coop) ayant pour but de rapprocher les élèves et de créer une atmosphère plus amicale.
Début décembre 2013 (date à venir)	Installation de l'arbre de Noël + introduction à l'échange de cadeaux	Tout le monde se rassemble pour monter l'arbre de Noël à l'école avec des décorations de l'école ainsi que des souvenirs et des décorations du personnel. Les noms sont alors pigés pour l'échange de cadeaux.
Début décembre 2013	Journée pyjamas	Les élèves ainsi que le personnel pourront porter leurs pyjamas à l'école.
Mi-décembre 2013	Collecte de fonds (AGE)	L'Association générale des élèves (AGE) va amasser des fonds pour les prochaines activités (<i>Little Caesars Pizza</i> ou <i>In-Dey-GO</i>).
Mi-décembre jusqu'au congé de Noël 2013	Vente de Cannes-o-grammes	L'Association générale des élèves (AGE) invite les élèves à acheter des cannes-o-grammes pour leurs amis et enseignants au coût de 1 \$. Cette vente est aussi faite par la MHS.
Le 13 décembre 2013	Journée pizza	Les élèves ainsi que les membres du personnel peuvent acheter de la pizza pour leur dîner.
Le 18 décembre 2013	Dîner-Partage + Échange de cadeaux	Les élèves ainsi que les membres du personnel font un dîner de style « Pot-Luck » pour célébrer Noël avant le congé. De plus, l'échange de cadeaux de genre <i>Secret-Santa</i> aura lieu à ce moment. Les noms sont pigés au hasard et tout le monde a un cadeau à acheter d'une valeur d'environ 20 \$.
École secondaire Macdonald-Cartier (Sudbury) - *Rapport préparé par Stéphanie Charbonneau, élève-liaison*		
Les 5 et 6 novembre 2013	Tournoi de hockey féminin secondaire	L'équipe de hockey féminine du palier secondaire participe au tournoi « <i>St-Charles College 1st Annual Cardinal Cup</i> »
Le 6 novembre 2013	Invitons nos jeunes au travail	Les élèves de la 9 ^e année participent à la journée « Invitons nos jeunes au travail. »
Le 7 novembre 2013	Tournoi de volleyball garçons 7^e et 8^e année	Tournoi de volleyball garçons 7 ^e et 8 ^e année organisé par l'Association athlétique des élèves (AAE) de l'école. Le tout se déroule dans les gymnases de l'école.
Le 7 novembre 2013	Exposition de Sylvia Antinozzi dans l'Atelier Noir	Vernissage dans l'Atelier Noir pour l'exposition de Sylvia Antinozzi, artiste multidisciplinaire et représentante du <i>Bureau des regroupements des artistes visuels de l'Ontario</i> (BRAVO).
Le 8 novembre 2013	Tournoi de volleyball filles 7^e et 8^e année	Tournoi de volleyball filles 7 ^e et 8 ^e année organisé par l'Association athlétique des élèves (AAE) de l'école. Le tout se déroule dans les gymnases de l'école.

Le 11 novembre 2013	Cérémonie pour le jour du Souvenir	Une cérémonie dans le gymnase pour les élèves afin de rendre hommage à ceux et celles qui ont lutté et qui continuent à lutter pour le Canada.
Le 21 novembre 2013	Soirée des parents	Soirée des parents pour les parents des élèves de 7 ^e et 8 ^e et du secondaire afin de rencontrer les enseignants et de discuter du bulletin de notes.
Le 28 novembre 2013	Ateliers organisés par le Conseil d'école	Le conseil d'école organise une soirée intitulée « Dialogue entre parents ». Les deux ateliers organisés sont : « Ado stressé : Trucs pour trouver l'équilibre » et « L'estime de soi de votre ado. »
Le 29 novembre 2013	Bal des Neiges	L' <i>Association générale des élèves</i> (AGE) organise la danse de Noël, « Le Bal des Neiges», pour les élèves du secondaire.
Le 10 décembre 2013	Pratique du TPCL	Une pratique du <i>Test provincial de compétences linguistiques</i> (TPCL) pour les élèves de 10 ^e année.
Le 11 décembre 2013	Dîner spaghetti	Un dîner de spaghetti offert au coût de 5,00 \$ pour les élèves de la 7 ^e et 8 ^e année, le secondaire et le personnel de l'école.
Le 18 décembre 2013	Journée à la piscine pour les élèves de la 7^e et 8^e année	Les élèves de la 7 ^e et 8 ^e année se rendront à la piscine de l'Université Laurentienne.

Sommaire d'élèves à Temps Plein



Effectifs des écoles élémentaires

Effectifs du : 28 NOVEMBRE 2013

		MAT	JAR	01	02	03	04	05	06	07	08	Total
École publique Camille-Perron	342432	5.00	6.00	11.00	10.00	5.00	8.00	4.00	6.00	11.00	7.00	73.00
École publique de la Découverte	174882	25.00	36.00	34.00	23.00	19.00	24.00	25.00	13.00	21.00	21.00	241.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720									14.00	11.00	25.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	20.00	25.00	21.00	22.00	22.00	25.00	37.00	26.00			198.00
École publique Franco-Manitou	332100	3.00	6.00	4.00	3.00	3.00	2.00	4.00		3.00	2.00	30.00
École publique Franco-Nord	460338	20.00	8.00	15.00	5.00	9.00	9.00	9.00	10.00			85.00
École publique Hanmer	242853									20.00	21.00	41.00
École publique Hélène-Gravel	157325	31.00	35.00	28.00	41.00	26.00	25.00	19.00	24.00			229.00
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	36.00	35.00	40.00	38.00	47.00	41.00	29.00	25.00			291.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	13.00	13.00	11.00	10.00	9.00	19.00	12.00	9.00			96.00
École publique l'Escalade	025977		4.00	3.00	1.00	1.00	2.00		1.00			12.00
École publique Macdonald-Cartier	327425									63.00	77.00	140.00
École publique Pavillon de l'Avenir	164909	15.70	13.00	20.00	17.00	12.00	16.42	15.00	5.00	5.00	6.00	125.12
École pub. Villa Française des Jeunes	164925									6.00	6.00	12.00
École publique de Sault-Ste-Marie	539197	4.00		2.00	5.00		2.00	2.00	4.00		1.00	20.00
	Total	172.70	181.00	189.00	175.00	153.00	173.42	156.00	123.00	143.00	152.00	1,618.12

IMPRIMÉ LE : 2013 NOV. 29 10:11



Effectifs des écoles secondaires

Effectifs du : 28 NOVEMBRE 201

		09	10	11	12	<21 Total	> 21 Total	Total
École Cap sur l'Avenir	955622		4.00	4.50	24.50	33.00	5.00	38.00
École secondaire Château-Jeunesse	912573	7.00	3.00	10.00	9.50	29.50		29.50
École secondaire Cité-Supérieure	924792	4.00	5.00	3.00	2.75	14.75		14.75
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	11.00	14.00	20.00	13.00	58.00		58.00
École secondaire Hanmer	907448	22.00	14.00	15.00	26.00	77.00		77.00
École secondaire l'Orée des Bois	890817	11.00	10.00	8.00	9.00	38.00		38.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	80.00	81.00	74.00	98.25	333.25		333.25
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	2.00	3.00	6.00	13.50	24.50		24.50
	<21 Total	137.00	134.00	140.50	196.50	608.00		
	>21 Total				5.00		5.00	
	Total	137.00	134.00	140.50	201.50			613.00



Total - Effectifs

		Total
École publique Camille-Perron	342432	73.00
École publique de la Découverte	174882	241.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720	25.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	198.00
École publique Franco-Manitou	332100	30.00
École publique Franco-Nord	460338	85.00
École publique Hanmer	242853	41.00
École publique Hélène-Gravel	157325	229.00
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	291.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	96.00
École publique l'Escalade	025977	12.00
École publique Macdonald-Cartier	327425	140.00
École publique Pavillon de l'Avenir	164909	125.12
École pub. Villa Française des Jeunes	164925	12.00
École Cap sur l'Avenir	955622	38.00
École secondaire Château-Jeunesse	912573	29.50
École secondaire Cité-Supérieure	924792	14.75
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	58.00
École secondaire Hanmer	907448	77.00
École secondaire l'Orée des Bois	890817	38.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	333.25
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	24.50
	Total	2,211.12